

mais je crois que l'essentiel du rapport a déjà été publié. J'ai en tout cas tenu des réunions la semaine dernière avec l'Association des camionneurs des provinces atlantiques, qui nous a fait des propositions relatives aux recommandations du rapport, propositions que nous examinons actuellement. Je vais étudier plus à fond la question et s'il y a quelque obstacle à la publication du rapport, j'y verrai afin que mon honorable ami puisse le recevoir.

M. Thomas (Moncton): Le comité tient-il toujours des séances? Si oui, le ministre le consulte-t-il au sujet de nouvelles recommandations de la part de ses membres?

L'hon. M. Jamieson: Le comité tient toujours ses séances au sujet des propositions qu'il nous a déjà soumises. Il en discute avec nous. J'ai l'intention d'inviter les provinces et, soit dit en passant, d'ajouter la province de Québec, pour que le comité devienne en quelque sorte permanent. J'espère que les provinces accepteront.

QUESTIONS OUVRIÈRES

MONTRÉAL—MESURES EN VUE DE PROCURER DE L'EMPLOI AUX OUVRIERS MIS À PIED À LA «CANADAIR»—AVIS DE CONGEDIEMENT MASSIF

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. l'Orateur: Avant de faire l'appel de l'ordre du jour, je crois que l'honorable député de Charlevoix désire invoquer le Règlement.

L'hon. M. Asselin: Oui, monsieur l'Orateur.

Comme vous l'avez dit, tout à l'heure, la question que je posais à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au sujet de la *Canadair* a bel et bien été posée, comme l'atteste la page 7680 du compte rendu officiel des débats. Elle a été posée au ministre du Travail qui l'a déferée au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

J'ai posé cette question afin de déterminer ce que le ministre et le gouvernement entendent faire en vue d'éviter la mise à pied imminente des nombreux travailleurs de la *Canadair*, à cause du manque de travail.

[Traduction]

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire au député que mes fonctionnaires examinent cet état de choses depuis déjà quelque temps. Ils ont mis les services du ministère à la disposition des travailleurs qui doivent être congédiés. Si le député veut d'autres détails je me renseignerai volontiers pour l'en informer plus tard.

[Français]

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre demandera-t-il à ses fonctionnaires de vérifier si la province mettra en vigueur sa législation à l'effet que tout employeur qui désire faire un congédiement massif doit donner un avis préalable de 90 jours? En d'autres mots, les fonctionnaires de son ministère vont-ils vérifier si cet avis a été donné à la province par *Canadair*?

[Traduction]

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je me renseignerai volontiers et communiquerai au député le préavis donné dans le cas de ces congédiements proposés.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, puis-je invoquer le Règlement? Le ministre de la Justice a présenté hier en 1^{re} lecture un projet de loi destiné à modifier le Code criminel concernant les conditions relatives au cautionnement. Or, à ce sujet il a remis à la presse un communiqué détaillé mais nous n'avons pas encore reçu le bill. J'estime que lorsque le ministre fait ces déclarations au public l'opposition et tous les membres du Parlement—en fait, la question de privilège entre en jeu—devraient être en possession du bill pour pouvoir en examiner le contenu et voir si les propos du ministre n'étaient que de la frime ou s'il s'agit vraiment d'une modification.

M. l'Orateur: J'examinerai la question soulevée par le député de Calgary-Nord. J'ignore si le bill est prêt à être distribué mais il devrait l'être. On prendra les initiatives voulues pour donner suite à la proposition du député.

• (3.00 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION DES EAUX ARCTIQUES

DISPOSITIONS RELATIVES AU DÉPÔT DE DÉCHETS, AUX PLANS ET DEVIS DES OUVRAGES ET AUX ZONES DE CONTRÔLE DE LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION, ETC.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le bill C-202, sur la prévention de la pollution des zones des eaux arctiques contiguës au continent et aux îles de l'Arctique canadien, soit maintenant lu pour la 3^e fois et adopté.